Image not found or type unknown

Commissariat 93*** ma refusé de déposé une plainte pour vole

Par **1983**, le **31/08/2010** à **10:48**

bonjour ces normal pour déposé une plainte de vole (dans la rue ils m'ont poussé et ils ont pris mon skite) les policier me demande la factur de l'objet si non il peut pas accepté la plainte en gros il ma refusé (le problème ces que je les acheté y a 1mois et le ticket je les jeté déjà)donc . Est ce que c'est normal les policiers me refusent? Merci en avance.

Par **Domil**, le **31/08/2010** à **11:08**

Non, c'est totalement illégal. Un policier n'a aucun droit de refuser une plainte. Son boulot c'est de la prendre et de transmettre. Il n'a ni le pouvoir, ni les compétences pour juger de la recevabilité d'une plainte. Mais ils ne se gènent pas pour le faire car c'est un moyen de faire baisser les chiffres de la délinquance

C'est pour ça que de plus en plus de gens portent directement plainte auprès du Procureur de la république (les plaintes directes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques de la délinquance)

Vous devez donc porter plainte en LRAR auprès du procureur de la république et donner l'heure/jour, le lieu où la police a refusé de prendre votre plainte.
Vous pouvez aussi signaler ce cas
- au ministre de l'intérieur
- au préfet
- L'IGS (30, rue Hénard 75012 Paris)

Par **1983**, le **31/08/2010** à **12:47**

merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés